LA GRÈVE DANS LA CONFECTION LILLOISE

IL SEMBLE QUE LES POURPARLERS S'ACHEMINENT VERS UN APAISEMENT DU CONFLIT

Le contrat de travail des ouvriers et ouvrières de la confection lilloise a été dénoncé par la Chambre Syndicale des confectionneurs en gros de Lille et environs, le 25 novembre 1934.

L'Intersyndicale de l'Habillement s'est inquiétée de la nouvelle situation où allaient désormais se trouver les ouvriers et ouvrières de la confection lilloise.

Des entrevues ont eu lieu entre délégations ouvrières et patronales qui n'ont donné aucun résultat.

M. E. HURET qui conduisait la délégation ouvrière. Secrétaire de l'Intersyndicale de l'Habillement à Lille

Aux environs de la Noël, une menace de grève perça parmi les nombreux éléments syndicalistes de Lille. La réunion d'une commission mixte qui eut lieu le 20 décembre fut inopérante. Le 31 décembre, l'assemblée générale de l'Intersyndicale décrétait la grève.

Le conflit portait sur les points suivants : la délégation patronale mandatée par la Chambre Syndicale proposait, au lieu d'une baisse brutale des salaires de 10 %, une baisse par deux paliers : 5 % tout de suite et 5 % au 1er juillet si cette baisse était justifiée par le coefficient du coût de la vie à cette époque. Il était encore question, ainsi que nous l'avons exposé en son temps, d'une réduction dans le temps des vacances à accorder, comme d'une modification sensible aux horaires de travail des ouvriers et ouvrières.

La grève votée s'est déclenchée. Près de 2.500 ouvriers et ouvrières ont respecté l'ordre de grève. Seuls et seules en ont été exclus, ceux ou celles qui faisaient partie de firmes ayant adopté le statu quo.

La délégation patronale dans un couloir de l'Hôtel de Ville.

Un grand pas vers l'accord

Des réunions ont eu lieu quotidiennement à la Bourse du Travail de Lille et des ordres du jour en faveur de la continuation de la grève ont été votés.

Mais mardi matin, à 11 heures, une réunion d'entente eut lieu dans une des salles de l'Hôtel de Ville de Lille, sous la présidence de M. Vincent, inspecteur du Travail et en présence de MM. Marcel Levy, secrétaire de la Chambre Syndicale des Patrons Confectionneurs ; Huret, secrétaire général de l'Intersyndicale de l'Habillement ; Blandel, secrétaire du Syndicat des Presseurs; Louis Leroy, secrétaire du Syndicat des Coupeurs.

A l'issue de cette réunion privée, le communiqué suivant nous a été transmis :

« Les délégations patronale et ouvrière de l'Habillement, se sont rencontrées mardi matin, à l'Hôtel de Ville de Lille.

» Après un échange de vues sur les nouvelles propositions soumises par M. Vincent, inspecteur du Travail, il a été entendu que les délégués les feraient connaître à chacune de leurs organisations respectives et qu'ils se rencontreraient à nouveau, le 9 janvier ».

En réalité, la réunion s'est déroulée comme suit :

M. Vincent a fait appel à l'esprit de conciliation qui anime la délégation ouvrière et à l'esprit d'apaisement de la délégation patronale pour inviter les uns et les autres à sortir du marasme que constitue cette grève. « Mon devoir dit-il, est d'aplanir le conflit... Je crois qu'il faut se baser sur une large proposition. Je sais que vous êtes liés, les uns comme les autres par les décisions qu'ont eu à prendre vos assemblées respectives mais je fais, quant à moi cette proposition arbitrale et transactionnelle :

1. Statu quo jusqu'au 31 mars 1935;
3. Diminution de 5 % au 1er avril ;
3. Suppression du deuxième palier portant sur une nouvelle diminution de 5 %.
4. Statu quo sur les points suivants : vacances et tableau horaire ».

Les délégations ouvrière et patronale ont, dès lors, délibéré « en aparté ».

Lorsque la réunion a été reprise, la délégation ouvrière a déclaré :

« Nous croyons pouvoir proposer, mais sous réserves, que ces propositions seront ratifiées par notre Assemblée, que la diminution de 5 % pourrait être acceptée en principe à dater du 1er juillet seulement ».

La délégation patronale répondit à cela :

« Il nous est impossible d'accepter le délai du 1er juillet pour une première proposition de cet ordre, mais nous sommes d'accord pour une diminution de salaires de 5 % au 1er avril, sous réserves, bien entendu, que notre Assemblée à nous, ratifiera cette proposition. Nous n'avons pas mandat d'en décider ».

La réunion a pris fin sur ces bases, de sorte, malgré tout, qu'un grand pas a été fait hier vers l'apaisement du conflit, puisque les distances qui séparent ouvriers et patrons se rapprochent peu à peu.

Délicates délibérations

Une assemblée générale a eu lieu à 15 h. 30, à la Bourse du Travail de Lille et qui réunit un nombre encore plus considérable que d'habitude de grévistes, qu'on pouvait évaluer à 2.600.

M. Blandel, secrétaire du Syndicat des Presseurs, présidait, entouré de MM. Bonnet, secrétaire de la Fédération des Travailleurs de l'Habillement ; Huret, secrétaire de l'Intersyndicale et L. Leroy, secrétaire du Syndicat des Coupeurs.

M. Huret fit connaître à l'assemblée les propositions de M. Vincent, comme les contre-propositions de la délégation ouvrière et aussi bien les premiers pas faits par la délégation patronale vers un apaisement.

M. L. Leroy fit un exposé du point de vue de la Commission.

Et on procéda au vote. Pour, signifiait : d'accord pour baisse de salaire de 5 % au 1er avril ; contre, signifiait : d'accord pour baisse de salaire de 5 % au 1er juillet et « pour et contre » signifiait : maintien du « statu quo ».

Le résultat du dépouillement a été tenu secret.

Une réunion a eu lieu parallèlement à la Chambre de Commerce par la Chambre Syndicale de Lille et un vote est également intervenu, qui n'en a pas moins été tenu secret.

Une réunion des deux délégations a lieu, en effet, à la Mairie, ce matin, à 11 heures et la publication de ces deux résultats pourrait fâcheusement influer sur les pourparlers qui sont maintenant engagés sur de réelles bases d'accord.

FRED.

Des réunions

Une réunion a eu lieu à **Annœullin**, hier soir, qui réunit quelques centaines de grévistes. MM. Bonnet et Huret prirent la parole.

De prochaines réunions auront lieu à **Bauvin** et **Provin**.

Cet après-midi, à 15 h. 30, assemblée générale à la Bourse du Travail.

A 18 h. 30, réunion à la Bourse, des ouvriers et ouvrières qui n'ont pas cessé leur travail, par suite du maintien du « statu quo » par les patrons de leurs ateliers.

Une note des Syndicats libres

On nous communique :

« Le Comité Intersyndical des syndicats libres de l'habillement, dans sa réunion du 8 janvier, a continué l'examen de la lettre patronale.

» En ce qui concerne « les légères modifications » proposées au « régime des rémunérations de Sainte-Anne qui ne dépasseraient plus 32 heures », les Syndicats libres tiennent à faire observer :

1° que les modifications proposées ne sont pas aussi légères qu'elles le paraissent ;

2° qu'elles atteignent surtout les ouvriers qui ont le plus rendu comme travail dans l'établissement et ceux qui comptent plus de cinq ans de présence.

» En effet, le congé payé serait ramené de 40 à 32 heures pour les ouvriers ayant plus de 6 ans de présence dans la même maison et comptant de 1.951 à 2.100 heures de travail.

» Quant aux ouvriers ayant 2.101 heures de travail et plus, ceux qui ont plus d'un an de présence conserveraient les 32 heures accordées précédemment, tandis que ceux ayant plus de trois ans de présence subiraient une réduction de huit heures et ceux qui ont plus de cinq ans de présence une réduction de seize heures, soit un tiers.

» Cette conception du congé payé n'encouragerait pas les ouvriers fidèles à leur maison et irait à l'encontre de la stabilité de la main-d'œuvre. »

POUR LES MÉDAILLÉS DU TRAVAIL

M. Louis Brodel, député du Nord, avait demandé à M. le ministre du Commerce et de l'Industrie pour quelles raisons les travailleurs, médaillés du Travail en 1934, n'ont pas reçu leurs insignes.

Il a reçu la réponse suivante de M. P. Marchandeau :

« Vous avez bien voulu appeler mon attention sur une réclamation de travailleurs qui, décorés de la médaille d'honneur du Travail en 1934, ne sont pas encore en possession de leur insigne.

» J'ai l'honneur de vous informer que jusqu'au 31 décembre 1933, les médailles étaient, après chaque promotion, adressées aux préfets des département chargés de les remettre aux destinataires.

« La loi de Finances du 28 février 1934 ayant supprimé les crédits affectés à la distribution dont il s'agit, il n'est plus possible à mon département de délivrer gratuitement des médailles.

« Il appartient donc désormais aux patrons ou aux ouvriers titulaires de médailles, s'ils consentent à prendre à leur charge les frais de frappe, de s'adresser directement à l'administration des Monnaies et Médailles, 11, quai Conti, à Paris, celle-ci leur ferait parvenir les insignes contre remboursement ».

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
GUIDE Indicateur LOUIS Consultez le MASSON
LE PLUS COMPLET LE PLUS PRATIQUE Couverture rouge
EN VENTE PARTOUT

UNE DOUZAINE DE BANDITS LILLOIS jugés en correctionnelle

Six voleurs ont été condamnés de deux mois à deux ans de prison

A l'audience d'hier, une bande de malfaiteurs ayant pour chef le sieur Georges Mathieu, 21 ans, sans domicile fixe, comparaissait pour vols, complicité, vagabondage et infraction à un arrêté d'interdiction de séjour. Les autres inculpés étaient : Robert Deheu, 21 ans, manœuvre, sans domicile fixe ; Jean Lœuillette, 29 ans, câbleur, sans domicile fixe ; Paul Bantignies, 22 ans, manœuvre, sans domicile fixe ; Julien Vicogne, 26 ans, débardeur, 26, rue du Croquet, à Lille ; Léon Léonard, 20 ans, ajusteur, sans domicile fixe.

Les délits reprochés sont nombreux. Voici les principaux :

Dans la nuit du 4 octobre 1934 vers deux heures du matin, Lœuillette dévalisait à l'aide d'une pince, deux vitrines dépendant de la bijouterie Lepoivre, rue Saint-Sauveur, à Lille. Il s'emparait de bagues, montres, tours de cou, pour une valeur de 4.500 fr. Après avoir vendu partie de ces bijoux en Belgique, il revenait à Lille et, dans la soirée du 7 octobre, vers 22 heures, il rencontrait dans la salle des Pas-Perdus de la gare, Paul Bantignies, Léon Léonard et Julien Vicogne, à qui il proposa de partir pour Paris, après avoir volé une automobile dans ce but. Après avoir arpenté les rues Neuve et de Béthune, ils découvrirent une « Renault », rue du Molinel. Lœuillette réussit à la mettre en marche, prit le volant et l'auto s'éloigna à toute allure par Lens, Arras, Doullens, et Amiens. Par suite d'une panne, le véhicule fut abandonné dans les environs de Gonesse, mais les quatre individus furent dénoncés et arrêtés.

Le 11 octobre, dans un débit de Roubaix, la police arrêtait Mathieu Georges ; Robert Deheu, sur qui on trouvait 104 pièces de bijoux d'une valeur approximative de 8.000 francs.

Mathieu a déclaré que ces bijoux lui avaient été remis à Mouscron par un individu qui ne put être identifié. Quoi qu'il en soit, il est certain que Mathieu savait que ces bijoux avaient une provenance frauduleuse.

Les renseignements sur les inculpés sont des plus mauvais. Le chef de bande Mathieu, qui ne vivait que de vols et de rapines, avait déjà encouru huit condamnations. Celui-ci et Deheu étaient en outre inculpés de vagabondage étant sans moyens d'existence et n'exerçant pas de métier.

Le Tribunal a condamné Mathieu à 2 ans d'emprisonnement, 5 ans d'interdiction de séjour ; Deheu, à 8 mois ; Lœuillette, 16 mois et 5 ans d'interdiction de séjour ; Bantignies, 6 mois ; Léonard, 4 mois et Vicogne, 2 mois.

Cinq agresseurs ont été condamnés de quinze mois à trois ans de prison et un sixième sera envoyé dans une colonie pénitentiaire

Arthur Dewaele, 25 ans, Maurice Beurrier, 23 ans, manœuvre, Simon Barcos 19 ans, manœuvre, tous trois sans domicile fixe ; L..., 16 ans ; J... M..., 16 ans, serrurier, 42, rue du Priez, à Lille, et Kléber Alsters, 20 ans, sans domicile fixe, ont commis de multiples agressions. Au début de septembre, rue de Puébla, à Lille, quelques-uns d'entre eux s'approchaient d'une auto en station, et Beurrier, ouvrant la portière, y dérobait un revolver. Le 12 septembre, un cafetier lillois était violemment frappé porte de Roubaix, à Lille par un des agresseurs ; le 16 septembre, deux jeunes filles et un jeune homme étaient dévalisés de leurs sacs à main et porte-monnaie rue des Poissonceaux ; le 20 septembre, deux bicyclettes étaient dérobées à Armentières. Fin septembre, place de la République, une jeune fille était dévalisée de sa montre, etc...

Le Tribunal a condamné : Beurrier à 3 ans de prison ; Alsters, à 2 ans et 5 ans d'interdiction de séjour ; Dewaele, à la même peine et également à 5 ans d'interdiction de séjour ; Barcos, à 15 mois ; Mounet, à 15 mois. Le jeune L... sera envoyé dans une colonie pénitentiaire.

Nouveaux Chevaliers de la Légion d'Honneur

M. Édouard BRICOUT de Mons-en-Barœul

Nous apprenons avec plaisir qu'un habitant de **Mons-en-Barœul**, M. Bricout Edouard, vient d'être nommé Chevalier de la Légion d'honneur.

Cette haute distinction récompense une brillante conduite pendant la guerre ainsi que le prouvent les états de services du nouveau légionnaire.

Trop jeune pour être mobilisé en 1914, M. Bricout, qui n'avait que 18 ans, évacua le 9 octobre de cette année et réussit

M. Edouard BRICOUT

à franchir les lignes ennemies, après de multiples difficultés. Incorporé au 1er régiment d'infanterie, qui tenait garnison à Saint-Yrieix (Haute-Vienne), il fut, par la suite, affecté à divers régiments d'infanterie, notamment au 12e R. I., de Tarbes et fut blessé par éclat d'obus, le 23 juin 1916, lors des violents combats de la Côte 304 (Secteur de Verdun).

Ex-aspirant du Centre d'Instruction de l'Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr, M. Bricout fut démobilisé avec le grade de sous-lieutenant, titulaire de la Croix de guerre et de deux citations élogieuses à l'ordre de la 68e D. I. ; il est lieutenant de réserve depuis 1924.

Secrétaire-adjoint de l'Association des Cotonniers de la Région du Nord, à Lille, M. le lieutenant Bricout est également membre de l'Amicale des Anciens Militaires de Mons-en-Barœul.

M. l'adjudant-chef BESANÇON du 43e R. I.

La croix de Chevalier de la Légion d'honneur a été conférée à M. Besançon (François-Robert), adjudant-chef au 43e rég. d'inf. (C. M. I. n° 12) ; « Sous-officier d'une très grande énergie et d'un courage éprouvé, déjà médaillé militaire. Le 16 avril 1917, devant Craonne, chargé d'assurer une liaison avec sa section, s'est spontanément porté en avant pour réduire un nid de résistance et faciliter la progression de l'unité voisine. A été très grièvement blessé au moment où il atteignait dans un magnifique élan la position ennemie ».

LES COMMERÇANTS de Roubaix-Tourcoing ont protesté hier contre la réforme fiscale

La Fédération des Syndicats Commerciaux de **Roubaix** et les groupements du commerce de détail de **Roubaix, Tourcoing** et leurs cantons avaient organisé une grande réunion pour tous les petits et moyens commerçants de la région de Roubaix-Tourcoing, le thème de cette réunion était l'augmentation des impôts et la suppression des abattements à la base, le forfait obligatoire, la déflation, les injustices et les iniquités de la réforme fiscale.

L'appel de ces organismes qui groupent environ 5.000 commerçants et un

M. Jean DEARX qui présenta les revendications des commerçants.

millier d'artisans, avait été entendu et à la fin de l'après-midi, c'est devant une salle bien remplie que s'ouvrit au Casino de Roubaix, la séance qui était présidée par M. Jean Dearx, président de la Fédération des Syndicats Commerciaux.

Au bureau avaient pris place MM. Odoux, président du Syndicat des Détaillants de Tourcoing ; Théo Desmettre, président du Syndicat des Débitants de boissons de Tourcoing ; les membres du Conseil d'Administration de la Fédération des Syndicats Commerciaux détaillants, MM. Bienvenu, Lepaul, Tapis, Picquette, Vampeteghem, Camus, Fremaux, Bauduin, Masure, Vanmansart.

La critique de la réforme fiscale

M. Jean Dearx prit la parole et, après avoir remercié les différents groupements commerciaux et la presse pour le concours qu'ils avaient apporté à l'organisation de la réunion, commença la critique de la réforme fiscale.

Parlant de la réforme fiscale en général, il déclara que le vote du budget n'avait nullement ratifié les décrets de la réforme fiscale, mais même que juridiquement, ils étaient entachés de nullité, l'autorisation qui avait été accordée par le Parlement de procéder par décrets était conditionnelle et le principal de celle-ci était que la réforme fiscale serait soumise à la ratification du Parlement avant le 30 octobre 1934.

« Or, il n'en a rien été et les conditions strictement conditionnelles du contrat n'ayant pas été respectées, la teneur entière est frappée de nullité.

» La plupart des articles de la réforme fiscale ont été établis en contradiction avec les promesses et les conditions contenues dans la loi du 6 juillet, notamment l'engagement pris par le Gouvernement que les abattements à la base seraient maintenus ; or, la réforme fiscale a supprimé ces abattements ».

S'appuyant sur ces faits, l'orateur exprima l'avis que ces textes devraient être soumis à la ratification du Parlement.

Parlant ensuite de la modification de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, il fit ressortir avec des exemples à l'appui « que seuls les petits commerçants sont augmentés, alors que les gros profits sont notablement détaxés ».

Concernant la taxe sur le chiffre d'affaires, il souligna « qu'en réalité cette taxe apporte une augmentation sérieuse sur tous les produits de première nécessité et dont le total atteint 532 millions de plus qu'en 1934 ».

Parlant du forfait obligatoire, il s'éleva « contre cette prétention de l'Administration qui fait deux catégories de citoyens : l'une qui ne paiera que ce qu'elle doit réellement payer et l'autre, composée des petits, qui serait taillable et corvéable à merci ».

Il critiqua ensuite les nouveaux textes de loi qui renforcent les pénalités actuelles et instituent la rétroactivité, même si la bonne foi du déclarant est établie. Il s'éleva surtout « contre la délation que la réforme fiscale vient d'instituer officiellement et d'installer comme un auxiliaire du Gouvernement et qui, par contre, soulève la réprobation de tous les Français ».

LES VŒUX

Les vœux suivants furent ensuite proposés :

« Les petits et moyens commerçants de Roubaix-Tourcoing, réunis le 8 janvier 1934, salle du Casino, à Roubaix, voulant que soit respecté le principe de l'égalité de tous les citoyens devant l'impôt ;

« Affirmant que l'égalité n'existe que si chacun paie selon ses moyens et protestant contre l'institution de la délation en matière fiscale, procédé absolument contraire à l'esprit français ;

« Emettent le vœu :

« Que les décrets des 20 et 24 juillet instituant le forfait obligatoire soient modifiés et que le forfait reste facultatif ;

« Que le décret du 20 juillet supprimant les Commissions consultatives d'arrondissement pour les bénéfices industriels et commerciaux, soit abrogé ;

» Que le décret du 20 juillet supprimant l'abattement à la base pour les bénéfices industriels et commerciaux et la réduction de 20 % au profit de l'épouse travaillant avec son mari, soit abrogé ;

» Que la taxe sur le chiffre d'affaires sur les produits alimentaires soit ramenée de 2 à 0,55 % ;

» Que le taux de la taxe unique soit ramené au montant des taxes qui étaient perçues sur une marchandise aux différentes transactions dont elle était l'objet ;

« Que les décrets des 20 et 24 juillet instituant : 1° la pénalité pour le commerçant de bonne foi ; 2° la rétroactivité en matière pénale et la prime à l'inquisition et à la délation soient purement et simplement abrogés ».

TRIBUNAL MILITAIRE DE LILLE

AUDIENCE DU 8 JANVIER

Le bien des autres. — Le soldat de 2e classe Paul Castel, du 67e régiment d'infanterie, a dérobé des molletières, une musette, des chaussettes et un pantalon de treillis. Il a été condamné à 4 mois d'emprisonnement. (Me Vanachoor).

Acquittement. — Le réserviste H. N. comparaissait pour insoumission en temps de paix. On lui reprochait de ne pas avoir rejoint son corps pour effectuer une période d'exercices. H. N. a été acquitté. (Même défenseur).

Tentation. — Léonce Vincent, soldat de 2e classe en garnison au 61e régiment d'infanterie à Amiens, a volé une dynamo d'éclairage sur la bicyclette d'un camarade. 2 mois avec sursis. (Me Salraison).

Et, le devoir ! — Jules-Victor Thotin, jeune soldat du recrutement de Lille, a oublié de rejoindre son corps d'affectation. Déclaré insoumis, il comparaissait hier devant le Tribunal militaire qui l'a condamné à 6 mois d'emprisonnement. (Me Laveud).

Les belles initiatives de la Société d'Horticulture du Nord de la France

La Société d'Horticulture du Nord de la France subventionnée par le Gouvernement, le Conseil général et la ville de Lille a vu depuis sa fondation se grouper autour des jardiniers et horticulteurs les plus éminents de la région du Nord tous ceux qu'intéresse l'horticulture. Elle a en effet pour but le développement et l'amélioration des procédés de l'art horticole dans toutes ses parties, l'encouragement de toutes les branches de l'horticulture et des arts qui s'y rattachent. A cet effet elle propage les connaissances horticoles par :

La publication mensuelle d'un journal « Le Nord Horticole » qui est envoyée gratuitement à tous les membres.

Des conférences ou des causeries horticoles ainsi que des séances cinématographiques aux assemblées générales mensuelles clôturées par des tombolas gratuites.

Des visites de propriétés, d'établissements et de cultures spéciales qui sont sanctionnées par des récompenses importantes attribuées à ceux qui les entretiennent.

Des expositions-concours auxquelles peuvent prendre part amateurs et professionnels et des concours de bonne culture parmi les différents groupes et œuvres de jardins ouvriers régionaux.

Les récompenses qu'elle accorde à la suite de ces concours et expositions des produits de l'horticulture et des arts qui s'y rattachent consistent en objets d'art, médailles d'or, vermeil, argent, bronze et diplômes d'honneur.

Un concours de façades et balcons fleuris entre tous les habitants de Lille groupe chaque année de nombreux compétiteurs.

La société en une séance solennelle récompense annuellement les lauréats de ses différentes compétitions ainsi que les bons et loyaux serviteurs.

Elle met à la disposition de ses membres les ouvrages de sa bibliothèque qui renferme la plupart des publications horticoles françaises et étrangères.

Il existe en outre une Commission de placement qui a pris un développement considérable et qui rend les plus grands services aux patrons et aux jardiniers.

Tous ces avantages que la société offre à ses membres doivent inciter ceux qui n'en font pas encore partie à venir à elle. Ils seront largement dédommagés de la modique cotisation qu'ils auront à verser par tous les bénéfices moraux et matériels qu'ils en retireront en même temps qu'ils contribueront au développement de l'horticulture septentrionale.

La société organisera cette année trois grandes manifestations horticoles :

1° Le « Grand Marché aux Fleurs » qui se tiendra sur la **Grand Place de Lille** du 24 au 27 avril.

2° Un concours-exposition de roses et fleurs de saison au Palais-Rameau, les 22 et 23 juin prochains.

3° Une grande exposition de chrysanthèmes, plantes, fleurs de saison, fruits, légumes, jardins ouvriers et beaux-arts qui se tiendra au Palais-Rameau du 19 au 21 octobre.

La prochaine réunion des membres se fera le dimanche 3 février au Palais-Rameau. On invite cordialement les amateurs à venir assister à la séance cinématographique qui aura lieu ce jour. Une permanence se tiendra une demi-heure avant la séance c'est-à-dire à 16 h. 30, pour recueillir les adhésions.

DISPARITION DE DEUX JEUNES HELLEMMOIS

On se perd en conjecture sur la disparition de deux jeunes Hellemmois qui ont quitté le domicile de leurs parents, lundi, vers 17 h. 30.

Ce sont : LECOCQ Louis, demeurant cité des Jardins, âgé de 14 ans et VANDENABEELE Julien, demeurant sentier du Curé, âgé de 15 et demi. Voici le signalement de ces deux jeunes garçons:

Lecocq Louis : taille 1 m. 50, cheveux bruns rejetés en arrière ; corpulence moyenne. Il était coiffé d'un béret basque, vêtu d'un costume de drap gris à petits carreaux, d'un pull over gris et marron; chaussé de souliers noirs.

Vandenabeele Julien : taille 1 m. 55 ; cheveux châtains, coiffé d'un béret basque ; vêtu d'une veste marron, pantalon noir à lignes blanches; chandail bleu marine, chaussé de souliers noirs.

L'on pense que ces deux enfants, qui étaient de bons camarades, sont partis ensemble.

Toutes les personnes pouvant donner des renseignements sur ces disparitions sont priées d'en aviser M. le commissaire de police d'Hellemmes.

DEUX BATEAUX PÊCHEURS S'ABORDÈRENT AU LARGE DE ZUYDCOOTE ET L'UN D'EUX COULA

Il pouvait être 6 heures hier matin, lorsque, au large de *Zuydcoote*, les bateaux français pêcheurs furent surpris par une brume très dense. Les patrons des bâtiments prirent, en l'occurrence, toutes les précautions d'usage, mais elles n'empêchèrent point le bateau-pêcheur N° 662 D d'être abordé.

Il était près de 7 heures quand l'accident se produisit.

Le navire D 748 « Marie-Thérèse », patron armateur Théophile Wallyn, domicilié à *Bray-Dune*, venait de relever son chalut quand, en effectuant un mouvement de départ, il alla donner dans le flanc bâbord du D 662. Ce dernier s'ouvrit et l'eau s'engouffra dans le petit navire qui ne tarda pas à couler.

Les marins du bateau sinistré le patron Blondel, le père de ce dernier, Jacques Blondel, les pêcheurs Jules Marsal et Henri Hœstlandt, n'eurent que le temps de passer sur le chalutier abordeur. Tout cela se fit heureusement sans mal, mais il fallait enregistrer des avaries au 748 et la perte complète du 662, les bâtiments n'étant pas assurés.

Le 748 est rentré à *Dunkerque* avec les rescapés et les patrons Blondel et Wallyn sont allés déposer leur rapport à l'Inscription maritime.

La politique régionale

UNE RÉUNION COMMUNE DES PARTIS SOCIALISTE ET COMMUNISTE A LILLE

On nous communique : « Les délégations de la Fédération du Nord du Parti Socialiste et de la Région communiste du Nord se sont réunies le lundi 7 janvier au siège du Parti Socialiste, 23, place Ribour, à Lille.

» Il fut entendu que les groupes socialistes et communistes du Conseil général, protesteront contre l'interdiction ministérielle des manifestations publiques, cependant qu'à cet égard, les groupements fascistes jouissent d'un traitement de faveur intolérable.

» Ils s'élèveront également contre le projet Régnier qui tend à restreindre sensiblement les droits des communes ; contre les réductions des secours d'assistance et les subventions de l'État aux communes pour les œuvres créées.

» Devant les tentatives répétées du patronat de réduire arbitrairement les salaires, sans tenir compte des nécessités de la vie, acculant ainsi les ouvriers à des grèves, les deux partis ouvriers affirment leur solidarité active avec les travailleurs en lutte et les aideront par tous les moyens, moraux et financiers dont ils disposent.

» Un échange de vue eut lieu sur la situation qui pourrait être créée aux populations Sarroises à la suite du plébiscite et sur les moyens à employer pour aider les antifascistes dans leur lutte contre l'hitlérisme ».

ROUBAIX

Bureaux : 45, rue de la Gare (Tél. 331-17) — Dépôt de vente : 26, rue du Collège

UN HOMME S'EST PENDU APRÈS S'ÊTRE TRANCHÉ LA GORGE

Depuis plusieurs jours, M. Gilbert, 55 ans, demeurant 90, rue Delespaul, n'avait pas été vu par ses voisins. Ils s'inquiétèrent et prévinrent M. Denelle, commissaire de police du 4e arrondissement. Celui-ci se rendit sur les lieux en compagnie de son secrétaire adjoint, M. Carrette, et il procéda à une visite domiciliaire. Hélas, un bien triste tableau les attendait au premier étage.

En effet, M. Gilbert fut trouvé pendu et, comme ses effets vestimentaires portaient des traces de sang, le commissaire poursuivit son enquête. Le magistrat fut bientôt fixé sur cette étrange constatation. Avant de se passer la corde au cou, le désespéré s'était profondément tailladé la gorge et, jugeant probablement que la mort ne venait pas assez vite, il employa la deuxième méthode. Il a été formellement établi que l'on se trouve en présence d'un suicide.

Depuis plusieurs mois, le fils du désespéré se trouve au régiment et ce dernier, qui était veuf, vivait seul. Cette solitude lui pesa beaucoup et c'est certainement au cours d'une crise de découragement et de neurasthénie que l'électricien prit la funeste détermination de mettre fin à son existence.

Après les constatations d'usage, le cadavre a été transporté au dépôt mortuaire de l'hôpital « La Fraternité ».

Faites vos achats chez les Commerçants du Centre
GRANDE VENTE RÉCLAME

UN LÉGER ACCIDENT BOULEVARD GAMBETTA

En passant, à midi 45, à l'angle du boulevard Gambetta et de la rue de Lannoy, un jeune télégraphiste, Joseph Renard, 14 ans, demeurant 5, avenue Le Nôtre, à Croix, a été tamponné et renversé par l'auto de M. Georges Duhamel, de Wattrelos.

Par un heureux hasard, la victime ne fut que très légèrement blessée aux jambes et elle put regagner son domicile par ses propres moyens. Une enquête est ouverte par M. Jean, commissaire de police du 3e arrondissement.

DANS LES VIGNES

En cette période de froid, un chauffeur d'autos, Louis Delattre, demeurant rue de Blanchemaille, voulut se réconforter et il abusa quelque peu des boissons alcoolisées. Malheureusement, tandis qu'il causait du scandale rue de la Gare, vers 1 h. 30 du matin, il fut rencontré par une patrouille de police, qui l'hébergea au violon municipal. Un procès-verbal pour ivresse manifeste et scandale sur la voie publique a été rédigé à sa charge.

UNE SÉRIE D'ADJUDICATIONS

Une série d'adjudications s'est déroulée, hier, à 11 h., à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Henri Verbeurght, adjoint au maire, assisté de MM. Paul Nys et Théodore Vanovermeir, conseillers municipaux ; Lebrun, directeur des travaux ; Verrier, receveur municipal, et Bocquet, directeur de la comptabilité générale. Les résultats suivants ont été enregistrés :

1° **Fourniture d'essence.** — Devis : 70.000 fr. Adjudicataire : Raffinerie du Pétrole du Nord, au prix du devis.

2° **Entretien des chaussées pavées pendant l'année 1935.** — Devis : 700.000 fr. Adjudicataires : MM. Carette et Wattier ; rabais, 1,10 %.

3° **Entretien des chaussées empierrées pendant l'année 1935.** — Devis : 128.000 fr. Adjudicataires : les Etablissements Carrette-Duburcq et fils ; rabais, 2,10 %.

4° **Entretien des ouvrages d'art et d'aqueducs pendant l'année 1935.** — Devis : 180.000 francs. Adjudicataire : M. Félix Debaisieux ; rabais, 28,40 %.

AU CRÉDIT MUNICIPAL

Par arrêté préfectoral en date du 29 décembre 1934, MM. Delahousse et Lambin sont maintenus dans leurs fonctions d'administrateurs de la caisse du Crédit municipal de Roubaix, jusqu'au 31 décembre 1937.

STATISTIQUE DÉMOGRAPHIQUE

Le service de l'hygiène, admirablement conduit par M. le docteur Rivière, nous communique les statistiques suivantes concernant Roubaix durant l'année 1934 :

1.585 enfants (764 du sexe masculin et 821 du sexe féminin) ont vu le jour à Roubaix durant l'année 1934 ; 976 mariages ont eu lieu et 105 divorces ont été prononcés ; 1.712 personnes sont mortes : sur ce nombre, 107 étaient étrangères à la ville et 427 ont succombé à l'hôpital ; 104 enfants de moins de 1 an sont morts, soit 8.5 % des naissances ; la tuberculose a fait 134 victimes, soit 7.6 % de la mortalité totale ; le cancer a provoqué 172 décès. Les maladies épidémiques en ont amené 19, savoir : fièvre typhoïde, 7 ; rougeole, 1 ; scarlatine, 1 ; diphtérie, 2 ; grippe, 4 ; coqueluche, 3 ; érysipèle, 1.

Des 7 personnes décédées de fièvre typhoïde, deux étaient étrangères à la ville, elles sont mortes à l'hôpital. D'autre part, les deux enfants qui ont succombé à la diphtérie n'avaient pas été vaccinés contre cette maladie.

Comparativement avec les chiffres enregistrés au cours de la période de 1933, on constate que les naissances sont en diminution dans la proportion de 98 pendant l'année dernière. Par contre, le nombre des décès est également inférieur, puisque 1933 en accuse 1.674, contre 1.715 en 1934, ce qui fait un écart de 172.

Dans le cas des décès consécutifs à la tuberculose, on enregistre un recul de 31 cas ; il en est de même en ce qui concerne les maladies épidémiques, qui firent 19 victimes en 1934 contre 45 en 1933.

L'ACOUSTIQUE DE LA SALLE MUNICIPALE DES FÊTES DE LA RUE DE L'HOSPICE

Nous avons signalé que d'importants travaux de restauration et de transformation avaient été effectués dans la spacieuse salle de la rue de l'Hospice, dont l'acoustique était déplorable. Grâce aux heureux changements on peut être persuadés que les concerts ou auditions remporteront désormais tout le succès qu'elles méritent.

Afin d'en faire l'essai, la municipalité a décidé que deux importantes sociétés locales, la « Grande Harmonie » et l'Orphéon « Les XL » tiendraient, dans cette salle, leur répétition du 16 janvier.

STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS DE DÉCEMBRE

Au cours de la période du mois de décembre 1934, 128 enfants (64 de sexe masculin et 64 du sexe féminin) ont vu le jour à Roubaix ; 90 mariages ont eu lieu et 7 divorces ont été prononcés ; 179 personnes (90 du sexe masculin et 89 du sexe féminin) sont mortes ; sur ce nombre, 48 dont 10 étrangères à la ville ont succombé à l'hôpital.

La mortalité moyenne des cinq dernières années pour le mois de décembre est de 166 ; elle fut, pour novembre 1934, de 143 ; 12 enfants de moins de un an sont morts, soit 10 % des naissances.

La tuberculose a fait 10 victimes, soit 5.6 % de la mortalité totale ; le cancer a provoqué 25 décès ; les maladies épidémiques en ont amené cinq, savoir : 3 par la grippe et deux par la diphtérie ; les deux enfants décédés de cette dernière maladie n'avaient pas subi la vaccination antidiphtérique.

Le service d'hygiène a fait procéder à 43 désinfections.

Sur 8 échantillons d'eau pour l'alimentation soumis à l'analyse chimique, 6 ont été reconnus mauvais.

Il a été procédé à 91 recherches bactériologiques et à 8 examens de sang.

Durant le mois de décembre, le dit service a délivré les autorisations concernant la construction de deux habitations et 49 permis relatifs à des transformations diverses dans des immeubles.

VOS YEUX EBLOUIS

la grande revue internationale de Jean VALMY débutera demain au REXY et vous y applaudirez des scènes gaies, légères, d'actualités, de charme et toujours d'un luxe inouï avec l'étoile d'opérette Simone Herriett, les danseuses éblouissantes Delys et Dragor, le charmant et talentueux Adrius, les deux beautés dansantes, les sœurs Doré, la piquante divette Odette de France, la troublante Odette Dejeanne, le danseur et chanteur Manuelo Barnosa, le trépidant Max Daugey, les 10 beautés de Paris, les 12 young Ladies of Frances Kenris. Et le clou de cette débauche de luxe, de splendeurs, de couleurs, de charme, de parure, solvre avec la rutilance des décors. La traversée de la salle par toute la Troupe sur

LE PONT D'ARGENT

COURS DES VIANDES EN CHEVILLE

Semaine du 1er au 5 janvier : 1re qualité (le kilog) : bœufs, 7,25 ; vaches, 6,00 ; génisses, 6,25 ; taureaux, 6,25 ; veaux, 11,20 ; moutons, 13,25 ; porcs, 8,25. 2e qualité (le k.), bœufs, 5,75 ; taureaux, 4,50 ; veaux, 8,60 ; moutons, 10, 50. 3e qualité (le k.) : veaux, 7 frs.

Sociétés et Comités

COMBATTANTS RÉPUBLICAINS. — Les membres disponibles sont priés d'assister aux funérailles de M. Jules Deschamps, qui auront lieu le 9 janvier à 9 h. en l'église Sacré-Cœur. Assemblée à la Maison mortuaire, 141, rue du Cartigny à 8 h. 45.

AMICALE INSTITUT SÉVIGNÉ. — La prochaine réunion de l'amicale aura lieu dimanche 13 janvier à 16 h. 30 à l'école. Bibliothèque-Ping-Pong. Toutes les amicalistes sont invitées à assister à cette réunion.

HARMONIE DU BLANC-SEAU. — Aujourd'hui mercredi 9 janvier, pas de répétition, elles reprendront mercredi 16 janvier ainsi que les cours de solfège. Les élèves peuvent se faire inscrire les mercredis et vendredis à 18 h. 30 au local, Square du Général Leman, rue de Mouveaux.

Lundi 14 janvier à 20 h., réunion de commission au local.

SOCIÉTÉS SPORTIVES

SECTION DE BASKET ET CROSS. — Ce soir mercredi à 18 h. 30, au Centre Sportif Municipal, entraînement et séance de culture physique.

SPORT OUVRIER ROUBAISIEN. — Aujourd'hui mercredi à 19 h. 30, entraînement en vue de la fête de février. Courses, water-polo ; paiement des cotisations.

P.A.L. PING-PONG CLUB. — Les jeunes gens désireux de pratiquer et de jouer le Championnat du Nord de l'U.F.O.L.E.P., doivent se faire inscrire d'urgence, 42, rue d'Alsace, vendredi 11 janvier, de 19 à 20 h. et dimanche dernier délai, de 10 h. à midi.

FOOTBALL. — **E.A.C.-Arsenal du Hutin.** Samedi, rue du Ct Bossut, l'Arsenal a disposé nettement de l'Etoile Sportive du Chemin Neuf, par le score éloquent de 10 buts à 2.

Demandes de matches. — L'Arsenal du Hutin demande match pour samedi 12 janvier. L'équipe est libre aux dates ci-après : les 26 janvier et les 2, 9, 16, 23 février contre équipes corporatives. S'adresser ou écrire 431, rue d'Alger, chez M. Pelman.

RACING CLUB DE ROUBAIX. — **Supporters.** — Le Racing Club de Roubaix jouera dimanche 13 janvier à Lens, un match capital dont peut dépendre le sort du Championnat de France Interrégional.

Les nombreux Roubaisiens qui accompagneront l'équipe ce jour-là, sont avisés que les tickets pour ce match, sont dès maintenant en vente, au Café Belle-Vue, 10, rue du Maréchal Foch, à Roubaix, au prix de 12 fr. les tribunes 8 fr. les premières et 6 fr. les secondes.

ENTENTE DES SUPPORTERS DU R.C.R. — Dimanche 13 janvier, l'équipe fanion se rendra à Lens pour donner la réplique à l'équipe locale. Le comité de l'Entente vient de décider que le départ pour ce déplacement aura lieu à 6 h. de Roubaix, au siège de chaque club de supporters.

PRÉPARATION MILITAIRE. — **Centre d'Education Physique et de Sports Roubaix** (5 bis, rue du Grand-Chemin). — Cours pratique, sous la direction du professeur, M. Maurice Sailly, aidé de son adjudant maître d'armes, M. E. Maus, aujourd'hui mercredi, à 18 h. 15, assouplissements éducatifs, exercices de planche, applications, saute en hauteur et en longueur ; tir à la carabine, concours « plus belle balle ».

Samedi 12 à 17 h. 15, développement thoracique, exercices de force ; applications, agrès, grimper.

Cours théorique, jeudi 10 à 20 h. 15, sous la direction du lieutenant instructeur.

LUTTE. — **Lutteur Club Pierre de Roubaix.** — Dimanche a eu lieu au club, une très belle exhibition de catch et de lutte. Citons celles très applaudies de Ghevaert et de Dzimala St., de Sarasin et Dzimala Théo, en catch ; les Lettellier et autres en lutte libre et gréco. Le comité remercie tous les lutteurs pour le concours qu'ils apportent et le nombreux public pour son assiduité à chacune de ses réunions.

TIR. — **« L'Ancienne » de Roubaix.** — Dimanche a eu lieu la première journée du Concours mensuel de janvier 1935, de nombreux pupilles rivalisèrent d'adresse, mais il est regrettable, que ce premier dimanche de l'année ait empêché de nombreux adultes et membres du comité, de participer au concours.

Le classement de cette journée s'établit comme suit :

Catégorie Adultes : 1. Debuisne Emile Fils ; 2. Mercier Jean ; 3. Delrue Victor; 4. Magnier Victor ; 5. Delrue Henri ; 6. Roose ; 7. Vroman.

Belle balle Adultes : 1. Debuisne Fils; 2. Mercier Jean.

Catégorie Pupilles : 1. Decottignies Honoré ; 2. Tanghe Léopold ; 3. Michalski ; 4. Lemaire ; 5. Stéphan ; 6. Tanghe Georges ; 7. Decottignies Lucien ; 8. Max ; 9. Debenne ; 10. Deptulski ; 11. Tadeus ; 13. Ludovic ; 14. Mondy.

Belle balle Adultes : 1. Tanghe Léopold. 2. Decottignies Honoré ; 3. Stéphan.

Dimanche 13 janvier, rendez-vous au stand à 10 h. 30, les excusés de dimanche dernier pourront tirer leur carton en retard.

AMICALE LAÏQUE MONTAIGNE. — Aujourd'hui mercredi, à 19 h. 30, à l'école, réunion du Comité directeur ; à l'ordre du jour : communications importantes.

JEUX DIVERS

PING-PONG. — **Amicale Archimède.** — Aujourd'hui mercredi, de 19 h. à 20 h. 30, entraînement, match de classement, spécialement convoqués : Hennebo et Deleroq J.

Vendredi 11 : Formation des équipes.

Dimanche 13 : Réunion de la section et match probable.

JEU DE CARTES. — Grand concours de piquet, 5 tous pour 1 fr., mises à Volonté les 12, 13 et 14 janvier, chez Danset Charles, 265 bis, rue Jules-Guesde, Roubaix.